



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La planète brûle !!! La Direction nous propose un verre d'eau...

Le 31/08/2022



La Loi n°2021-1104 du 22 août 2021, portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, confère une **nouvelle prérogative au Comité Social et Economique concernant les impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise**. Le Groupe THALES ne fait rien. La Direction de Thales SIX-GTS France a tenté d'introduire le sujet lors des négociations de la mise en place des CSE pour les élections professionnelles de novembre 2022. Mais la dernière proposition était bien trop minimaliste pour la CFDT. C'est pourquoi la CFDT a refusé de signer ce projet en l'état : prochaine réunion le 07/09/22. La CFDT ne lâche rien face à cette urgence Environnementale (un des 7 thèmes de la RSE* – voir Pacte du Pouvoir de Vivre) !

Un projet d'accord proposé par la Direction qui manque d'ambition.

La négociation en cours (juin-juillet 2022...) porte sur l'accord pour la mise en place des CSE, et ce dans la perspective des futures élections professionnelles en novembre 2022. Pour la CFDT, cette nouvelle prérogative doit faire partie de cette négociation.

La volonté de notre Direction a été d'ajouter au nouveau projet d'accord, en complément des éléments du précédent accord (nombre d'établissements, commissions, ...), un article sur l'Environnement ... mais sans mettre en défaut le Groupe qui tarde à respecter la loi. Ce dernier est en effet prodigue en grandes communications vers les salariés, les impliquant même parfois sans avoir à craindre une quelconque opposition légale via les partenaires sociaux...

La CFDT était naturellement très enthousiaste à l'idée qu'enfin le CSE se voit doté de cette nouvelle prérogative concernant les impacts environnementaux de l'entreprise, en attendant la prise en compte complète de la RSE*, et ce **avec les moyens associés**.

La CFDT a revendiqué la création d'une commission Environnement au sein du CSE, composée d'élus mais aussi de salariés sans mandat (à l'instar de la commission Anticipation-Emploi-Formation). Pour la CFDT, il est important de pouvoir intégrer les salariés qui veulent agir sur le sujet en leur donnant du temps et surtout une reconnaissance vis-à-vis de leur manager pour cette action d'utilité collective. **Refus de la Direction de TSGF : il est prévu une négociation au niveau du Groupe...**

La CFDT a proposé un compromis : création d'un Groupe de Travail composé d'élus du CSE et de salariés, avec les moyens associés. L'idée est de pouvoir inscrire dans l'accord un plan de travail pour les 3 ans de la prochaine mandature, avec des objectifs et des points d'avancement pour adapter les moyens si cela s'avérait nécessaire. **Pour la Direction, le sujet de l'Environnement ne nécessiterait que 2 nouvelles réunions par an de 2h chacune, uniquement au niveau société et que pour une poignée d'élus (environ 80H au total...).**

Par conséquent, et bien qu'en accord sur la quasi-totalité des propositions constituant ce projet d'accord hormis le paragraphe sur l'environnement, la CFDT a refusé de le signer. Face aux enjeux climatiques, ce manque d'ambition est considéré comme bloquant par notre organisation syndicale.

La planète brûle et il y a donc urgence à se saisir collectivement de ce sujet !!!

Nous regrettons que les 2 autres organisations syndicales représentatives de TSGF se soient prononcées satisfaites de la proposition de la Direction et signataires. L'accord devant être majoritaire, la CFDT ne signant pas, ce projet d'accord n'a pas pu être conclu.

Face à cette urgence climatique, nous, partenaires sociaux et Direction, devons impérativement être beaucoup plus ambitieux. La CFDT acte que notre Direction est préoccupée par le sujet de l'Environnement mais cela ne doit pas n'être qu'une « vitrine médiatique ». Cet été 2022 nous a tous rappelé une fois de plus que notre impact écologique ne doit pas être minimisé : ne soyons pas que pragmatiques, soyons ambitieux !

Un accord signé a minima pour permettre la tenue des élections professionnelles.

Ce projet d'accord s'étant soldé par un échec, la Direction a proposé de le scinder en deux : d'une part le nombre d'établissements et représentants de proximité, et d'autre part le détail des commissions et l'introduction du sujet Environnement.

Le projet d'accord sur le nombre d'établissements de Thales SIX GTS France a été signé le 28 juillet 2022 par les 3 organisations syndicales représentatives. Il intègre les dispositions suivantes :

- Il pérennise le nombre d'établissements distincts et donc le nombre de CSE confortant une représentation locale par vos élus au plus proche du terrain.
- Il pérennise le nombre de représentants de proximité sur chacun des établissements.

Et pour la suite, pour les impacts environnementaux, comment ça va se passer ?

Fortement engagée avec le « Pacte du Pouvoir de Vivre » et la RSE*, la CFDT va continuer de négocier avec la Direction avec la ferme intention de converger vers un texte « amélioré » qui puisse aboutir à une signature. *Il est grand temps de donner des moyens substantiels aux représentants des salariés ainsi qu'aux salariés désireux de s'investir sur cette problématique afin de travailler efficacement sur la réduction de l'impact écologique de notre société.*

Une prochaine et dernière réunion avec la Direction sur ce sujet est prévue le 7 septembre prochain.

La CFDT viendra avec de nouvelles propositions et reste animée d'une réelle volonté d'obtenir un accord équilibré.



*RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises qui vise à considérer sa performance globale sous les 4 angles social, économique, éthique et environnemental) et ses 7 thèmes.

S'engager pour chacun, Agir pour Tous
Consultez notre site : <https://www.cfdt-thales.com>